

Demande d'immatriculation - cession de plaques

En cas de cession de plaques, la rubrique 6 (au verso) doit impérativement être signée par le cédant pour lequel un décompte de taxe est établi. Le nouveau détenteur reçoit un nouveau décompte valable depuis la date de cession.

1. Indications du détenteur (Art. 78, al. 1 de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission à la circulation routière (OAC; RS 741.51) - extrait au verso)
(Lieu de domicile principal)

N° NIP

(rubrique 5 du permis de conduire)

Nom

Prénom(s)

Rue, n°

N° postal

Localité

Pays

Lieu(x) d'origine / canton

Pour les étrangers : pays d'origine

Date de naissance

(jour/mois/année)

 / /

Sexe

Féminin

Masculin

@ Adresse courriel

Téléphone

2. Lieu de stationnement du véhicule

(À compléter uniquement si différente de l'adresse de domicile au point 1)

Provisoire (0 à 12 mois)

Indéterminée

Rue, n°

N° postal

Localité

3. Etes-vous sous curatelle* ?

* La curatelle est une mesure de protection, volontaire ou imposée par l'Etat, en faveur d'une personne majeure ou mineure qui a besoin d'aide.

Oui

Non

Si oui, veuillez nous transmettre une copie de la décision de mise sous curatelle et une autorisation écrite du curateur.

4. Choix de plaques à disposition (cochez le format désiré)

Plaques arrières



30 x 16 cm



50 x 11 cm

Véhicules automobiles

Remorques

5. Signature du détenteur du véhicule ou du représentant légal pour les sociétés

La personne soussignée confirme que les données complétées sont conformes à la réalité (Art. 97 let. d de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR ; RS 741.01) – extrait au verso)

Timbre humide de la société et signature-s de-s personne-s responsable-s

Date

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS AU VERSO



6. Cession de plaques (à compléter et à signer par l'ancien détenteur)

Le détenteur soussigné _____

domicilié à _____

autorise le transfert du numéro d'immatriculation _____ VD _____

Lien de parenté entre le détenteur et le preneur de(s) plaque(s) _____

Pour les plaques à combinaison particulière et plaques spécifiques, vous pouvez consulter notre directive sur notre site internet www.vd.ch/san ou à l'aide du QR code ci-dessous :



Signature de la personne cédant les plaques ou du représentant légal : timbre humide de la société et signature-s de-s personne-s responsable-s

Pour les sociétés inscrites au registre du commerce (RC) : Extrait de l'inscription. Pour les autres, copie des statuts avec le nom de la personne responsable.

Extraits des bases légales :

Ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission à la circulation routière (OAC; RS 741.51)

Art. 78 Détenteur

« 1 La qualité de détenteur se détermine selon les circonstances de fait. Est notamment considéré comme détenteur celui qui possède effectivement et durablement le pouvoir de disposer du véhicule et qui l'utilise ou le fait utiliser à ses frais ou dans son propre intérêt.(...)»

Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01)

Art. 97 Usage abusif de permis et de plaques

« 1 Est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque: (...)

c. cède à des tiers l'usage d'un permis ou de plaques de contrôle qui ne sont destinés ni à eux, ni à leurs véhicules;

d. obtient frauduleusement un permis ou une autorisation en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats; (...)

Documents à fournir :

- Attestation d'assurance en responsabilité civile (RC) transmise par courrier électronique directement de la compagnie agréée en Suisse (remorque et cyclomoteur exceptés). Elle doit être valable le jour de l'immatriculation
- Pour un véhicule neuf, le formulaire 13.20 A dûment complété et signé
- Pour un véhicule usagé, le permis de circulation original
- Pour les sociétés inscrites au registre du commerce (RC) : Extrait de l'inscription. Pour les autres, copie des statuts avec le nom de la personne responsable.
- Une pièce d'identité recto/verso valable et signée (copie lisible acceptée)
 - Pour un ressortissant suisse = passeport, carte d'identité ou permis de conduire format pcc
 - Pour un ressortissant étranger = livret de séjour, si pas encore attribué = passeport ou carte d'identité
- Pour les fonctionnaires internationaux, la carte de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères

L'attribution des plaques (normales ou temporaires) se fera par le SAN en fonction du registre cantonal des personnes (RCPers).

